



Monsieur Lefebvre propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- une délibération concernant le financement des travaux de voirie sur la commune de Bézeril
- une demande d'autorisation de signer une convention avec le Syndicat Gers Numérique pour la mise à disposition de matériel.

Le conseil communautaire valide ces deux propositions.

#### **1- Approbation procès-verbal du conseil communautaire du 10 juillet 2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2- Présentation des politiques de l'amélioration de l'habitat par Monsieur Pascal Lazerges (DDT)**

Monsieur Lazerges est responsable du bureau de l'habitat et de la ville à la DDT du Gers et est également en charge la délégation départementale de l'A.N.A.H.

Il présente les dispositifs pour la politique d'amélioration de l'habitat avec le concours de l'A.N.A.H. Dans le département du Gers on dénombre 4 OPAH.

Ces opérations s'adressent aux propriétaires (occupants ou bailleurs) et sont portées par les intercommunalités.

Les objectifs recherchés sont :

- La diminution de l'insalubrité
- Les économies d'énergie
- L'autonomie (adapter le logement au handicap)

Les aides sont soumises à un barème de ressources.

L'ingénierie est prise en charge par la collectivité, l'ANAH apporte une aide de 80 %.

Pour exemple, pour un plafond de travaux de 50 000 €, un foyer avec des revenus modestes (< 14 000 €) peut bénéficier d'une aide de plus de 25 000 € en cumulant les subventions des différents partenaires :

A.N.A.H	: 25 000 €
Conseil régional	: 1 500€ (écochèque)
Conseil départemental	: 1 400 € (pour un plafond de 14 000 €)
Aide de solidarité écologique	: 1 500 €

Pratiquement, un bureau d'études réalise le diagnostic du territoire puis une convention est signée entre les acteurs : A.N.A.H, intercommunalité, conseil régional, conseil départemental, etc. En général, elle engage pour 3 ans avec possibilité de prolongation de 2 ans.

Un comité de pilotage et un comité technique sont mis en place.

Monsieur Lazerges souligne que l'habitat du Savès est ancien (70 % des logements ont plus de 40 ans d'âge) et très énergivore.

Pour lancer ce programme, la CC du Savès doit prendre la compétence "Habitat".

L'un des avantages de cette opération est aussi de revitaliser le tissu économique local.

Question de Hervé Lefebvre : quel sera le coût pour la collectivité ?

Monsieur Lazerges l'estime à 20 000 € pour les études avec 50 % de subventions. La phase opérationnelle (ingénierie, accompagnement par bureau d'études) nécessite 30 à 50 000 € /an avec de 35 à 80 % de subventions possible.

Question d'Hervé Lefebvre : quel travail est ce que cela représente pour la CC du Savès ?

Monsieur Lazerges répond que c'est l'opérateur qui prend en charge les montages de dossiers et la communication, il n'y a donc pas de charge salariale à prendre en compte.

Question de Jacques Alfenore : quelles sont les retombées en terme d'emploi ?

Monsieur Lazerges ne dispose pas de données chiffrées sur le département mais au plan national il indique qu'elles sont estimées à 30 000 environ.

Question d'André Fornelli : Les communes seront-elles associées de façon étroite ?

Réponse : bien sûr.

Le site [anah.fr](http://anah.fr) permet d'approfondir le sujet.

Hervé Lefebvre conclut en remerciant Monsieur Pascal Lazerges pour sa présentation. Il indique que le sujet sera abordé à nouveau lors d'un prochain conseil communautaire.

### **3- Approbation de la demande d'Ad'ap**

Rappel de la procédure prévue par l'ordonnance du 26 septembre 2014

- Obligation d'élaborer un Ad'ap pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014 (article L111-7-5 du code de la construction)
- Date limite de dépôt : 27 septembre 2015
- Envoi par voie électronique à : [adap@gers.gouv.fr](mailto:adap@gers.gouv.fr)
- La décision d'approbation ou de refus doit intervenir dans un délai de 4 mois après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

Pour la CC du Savès, cet agenda concerne les écoles. Un diagnostic a été réalisé par l'association G.I.H.P. Aquitaine en 2010. Hervé Lefebvre le qualifie de peu réaliste, et obsolète sur certains points.

Devant le coût d'un nouveau diagnostic, il a été décidé de s'appuyer sur ce diagnostic.

Une présentation des travaux et des coûts par école est effectuée par Madame Picamilh (voir document joint). La mise en accessibilité de l'ensemble des écoles sur la base des études réalisées en 2010 s'élèverait à 101 000 €.

Monsieur Lefebvre rappelle que certaines écoles à une ou deux classes présentent un risque de fermeture lors de l'élaboration des prochaines cartes scolaires.

Question de Jacques Alfenore : quelles sont les écoles menacées ?

Réponse d'Hervé Lefebvre : on verra lors du prochain C.D.E.N. en décembre.

Question de Michel Traverse : est-ce que les écoles de Noilhan et de Lombez, construites récemment, sont aux normes ?

Réponse d'Hervé Lefebvre : elles le sont.

Pour le calendrier de l'Ad'AP, Monsieur Lefebvre propose un étalement sur 2 périodes de trois ans.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants 39	Pour 39	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

**Autorise** le Président à déposer le dossier de demande d'Ad'ap présenté, auprès de la Préfecture et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

#### 4- Fixation des frais de fonctionnement 2015 des écoles et des cantines scolaires

Présentation par Madame Picamilh des frais de fonctionnement des écoles et des cantines et présentation des coûts par enfant tels qu'ils résultent de l'examen des comptes administratifs de la CC.

→ Écoles

- 2013 : 889,00 € par enfant
- 2014 : 984,01 € par enfant

→ Cantines

- 2013 : 244,60 € par enfant
- 2014 : 335,30 € par enfant

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année scolaire 2014/2015

Votants 39	Pour 39	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

Question de Michel Traverse : où en sommes-nous des impayés ?

Réponse de Pierre Lacomme : ils s'élevaient à 78 000 € environ fin aout suite, à diverses poursuites effectuées par Monsieur le trésorier elles s'élèvent à 59 034€ à ce jour.

#### 5- Signature des conventions avec les associations dans le cadre des TAP

Présentation par Madame Picamilh des 12 associations (toutes locales) qui interviennent dans le cadre des T.A.P. pour un montant de 22 374 €.

- Le LSC Rugby : 1 745 €
- Le Hand Ball Club Lombez-Samatan : 2186 €
  - Saves en Gasconha : 700 €
  - Harmonie Save: 5760 €
  - Save détente : 2427 €
- Maison des Ecritures : 3196 €
  - 123 Soleil : 276 €
  - Tennis Club : 1692 €
- Comité départemental du Gers de Hockey: 2 160 €
  - Le Grain à Moudre: 1 222 €
- Lombez-Samatan Judo Club: 260 €
- Foyer Rural de Pellefigue : 750 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Votants 39	Pour 39	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

Autorise le Président à signer les conventions présentées.

**6- Délibération concernant le financement des travaux de voirie proches du site de l'entreprise Nataïs à Bézéril**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la réalisation des travaux d'aménagement des VC N° 5 et 6 a été prévue au budget primitif 2015. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 400 000 € HT environ.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité ;

Votants 39	Pour 39	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

**Sollicite** une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental d'un montant de 100 000 € pour le financement de ces travaux.

**7- Autorisation de signature d'une convention avec l'éducation nationale pour la mise à disposition de matériel informatique.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Gers numérique est chargé de la mise en œuvre du déploiement de l'équipement de 15 écoles primaires du département dans le cadre du projet « école numérique pour le 1<sup>er</sup> degré »

Sur la communauté de communes, l'école primaire de Samatan a été choisie et équipée de matériel numérique :

1 Vidéo projecteur interactif

1 portable « enseignant »

5 portables « élèves »

Etuils de protection, souris sans fil

**Pour une valeur de 5 041.40 € HT**

Ce matériel reste la propriété du syndicat Gers Numérique. Par conséquent il convient de signer une convention de mise à disposition gratuite de cet équipement afin de déterminer les droits et obligations de chaque partie.

Monsieur le Président donne lecture de la convention proposé par le Syndicat.

Sa durée s'étale sur 3 ans avec possibilité de reconduction expresse ; la communauté de communes devra assurer la maintenance du matériel au-delà de la garantie des 3 ans et prendra en charge l'assurance de ce matériel.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

**Autorise** le président à signer la convention à intervenir avec le syndicat Gers Numérique

## 8- Questions diverses

### - Point voirie par Alain Sancerry

1200 heures de pelle mécanique ont été réalisées, il manque 50 heures à faire (pour rappel, 68 h supplémentaires ont été nécessaires pour pallier aux dégâts d'orage du mois de juin).

Les travaux de reprofilage s'achèvent.

Les travaux de fauchage réalisés par le personnel en régie sont terminés.

### - Déploiement de la fibre optique

La fibre emprunte les accotements mais pose problème pour le passage des ponts. Le passage en dessous n'est pas judicieux en raison des points humides. Un premier problème a été détecté au ruisseau des Péchéous entre Nizas et Savignac-Mona et il est probable qu'il y en aura d'autres. Le sujet est à l'étude.

Concernant le déploiement, le poste de Labastide-Savès qui va aussi desservir Noilhan sera ouvert en octobre. Pompiac, Monblanc et Garravet seront desservis en novembre, Montamat et Pellefigue en décembre.

Jacques Alfenore évoque le risque de perte de connexion internet car Alsatis n'assure plus la maintenance du réseau WIFI et que les réseaux satellites sont saturés

- Bulletin d'information : Le numéro 3 va être distribué avec le numéro 2 qui a été retiré compte tenu de la non distribution sur la majorité des communes.

### - Poste d'agent administratif à temps complet au secrétariat de la communauté.

Il a suscité 102 candidatures par CV et a été pourvu.

A l'issue des entretiens c'est Madame Elodie Seube qui a été retenue, elle a pris ses fonctions le 10 septembre 2015.

Monsieur le Maire de Pébées propose la rédaction d'une lettre à monsieur le Préfet du Gers pour l'alerter sur le dysfonctionnement du service d'instruction des dossiers d'urbanisme

Fin de réunion à 20 h 30

Listes des délibérations prises lors de la séance du 22 septembre 2015

- 1/ Approbation de la demande d'Ad'Ap
- 2/ Frais de fonctionnement des écoles année 2014-2015
- 3/ Frais de fonctionnement cantine exercice 2014
- 4/ Signature des conventions avec les associations dans le cadre des TAP
- 5/ Approbation plan de financement des travaux sur VC 5 et VC 6 à Bézeril. Demande de subvention FNADT – section générale
- 6/ Fonds de concours commune de Bézeril pour travaux sur VC5 et VC6
- 7/ Demande de subvention exceptionnelle au département pour travaux sur VC5 et VC 6 à Bézeril
- 8/ Signature convention de mise à disposition du matériel informatique dans le cadre du projet « Ecole numérique »
- 9/ Demande DETR aménagement locaux siège

<u>ADOPTION PV CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 SEPTEMBRE 2015</u>		
NOM-Prénom	COMMUNE	SIGNATURE
ALFENORE Jacques	SAINT SOULAN	
BESSAT Alain	SAMATAN	
BEYRIA Bernard	PUYLAUSIC	
BEYRIA Christine	LOMBEZ	
BISOGNANI M.Christine	SAMATAN	

<b>BONNAFOUS Henri</b>	<b>GAUJAC</b>	
<b>BONNEFOI Thierry</b>	<b>NOILHAN</b>	
<b>BROCAS Bernard</b>	<b>SABAILLAN</b>	
<b>BROUSSET Lucette</b>	<b>MONTPEZAT</b>	
<b>CAUFFEPE-POURCET Jacques</b>	<b>TOURNAN</b>	
<b>COT Jean-Pierre</b>	<b>LOMBEZ</b>	
<b>CRESCENT Nathalie</b>	<b>CADEILLAN</b>	
<b>DAIGNAN Christian</b>	<b>BEZERIL</b>	
<b>DAMBIELLE Raymonde</b>	<b>ST LIZIER DU PLANTE</b>	
<b>DAROLLES-ROUDIE Josette</b>	<b>SAMATAN</b>	
<b>DAUBERT Bernard</b>	<b>POMPIAC</b>	
<b>DAUBRIAC Éric</b>	<b>LOMBEZ</b>	
<b>DELIEUX Gérard</b>	<b>SAINT ANDRE</b>	

<b>DUPIRE Huguette</b>	<b>SAMATAN</b>	
<b>FORNELLI André</b>	<b>ST LOUBE AMADE</b>	
<b>GINESTET Stéphane</b>	<b>LOMBEZ</b>	
<b>LACOMME Pierre</b>	<b>MONTADET</b>	
<b>LAFFITEAU Alain</b>	<b>POLASTRON</b>	
<b>LAFFONTAN Jean-Pierre</b>	<b>SAMATAN</b>	
<b>LARRIEU Didier</b>	<b>NIZAS</b>	
<b>LAUZES Sylvain</b>	<b>MONTAMAT</b>	
<b>LEFEBVRE Hervé</b>	<b>SAMATAN</b>	
<b>LONDRES Anne-Marie</b>	<b>LAYMONT</b>	
<b>MAHO Patrick</b>	<b>SAVIGNAC MONA</b>	
<b>NAUROY Christian</b>	<b>MONTEGUT SAVES</b>	
<b>REVEIL Thierry</b>	<b>LABASTIDE SAVES</b>	

<b>RIBES Bernard</b>	<b>MONBLANC</b>	
<b>SANCERRY Alain</b>	<b>PELLEFIGUE</b>	
<b>STEFFEN Michel</b>	<b>PEBEES</b>	
<b>TAULET Thérèse</b>	<b>SEYSSES SAVES</b>	
<b>TOMASIN Alain</b>	<b>LOMBEZ</b>	
<b>TOURNAN J.Claude</b>	<b>CAZAUX SAVES</b>	
<b>TRAVERSE Michel</b>	<b>ESPAON</b>	
<b>ZAMUNER Michel</b>	<b>SAUVETERRE</b>	